



## FORMULAIRE D'ADHÉSION 2024 (1 ACTIVITÉ = 1 ADHÉSION)

PRESTATAIRES	CONDITIONS	TARIFS APPLICABLES	QUANTITE	TOTAL TTC
Hôtels	+ de 20 chambres	300 €		
	- de 20 chambres	130 €		
Locations mobilières		160 €		
Casinos		120 €		
Discothèques				
Golfs				
Parcs d'attractions & de loisirs				
Salles de réception & de séminaire		100 €		
Campings		110 €		
Sites culturels et touristiques		50 €		
Agriculteurs producteurs, fermes pédagogiques				
Antiquaires / brocanteurs				
Artistes, artisans et galeries d'art				
Cabarets				
Chambres chez l'habitant				
Chambres d'hôtes				
Gites ruraux / meublés de tourisme				
Commerces (sauf grandes surfaces et enseignes)				
Restaurants, brasseries, cafés, bars				
Équipements sportifs, de loisirs				
Prestataires de services & professions libérales				
Grande surfaces & enseignes		150 €		
Grossistes & revendeurs				
Associations		20 €		
Services communautaires ou municipaux - hors camping		Gratuité		
Remise de 30 % applicable pour toute adhésion postérieure à l'édition du guide touristique de Vexin Normand Tourisme				
TOTAL TTC				

## Coordonnées de l'établissement adhérent (informations à publier par l'office de tourisme)

Nom de l'établissement :		
Activité :		
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Tél. :	Portable :	Fax :
Email (obligatoire) :		
Site Internet :		

### Coordonnées et contact du responsable de la structure adhérente (si différentes de celles à publier)

Nom et prénom :		
Tél. :	Portable :	
Email (obligatoire) :		
Adresse :		
Code postal :	Commune :	

## Validation de votre adhésion 2024

En signant ce formulaire, je déclare adhérer à Vexin Normand Tourisme pour l'année 2024 et respecter les engagements suivants :

- Je déclare sur l'honneur être en règle avec les différentes législations en vigueur régissant mon activité.
- Je certifie l'exactitude des informations fournies et leur validité pour 2024.

*Pour les offres localisées sur le territoire de la Communauté de communes du Vexin Normand uniquement :*

- Je certifie avoir lu les CGU : <https://pro.eureka-attractivite.fr/wp-content/uploads/2023/10/Contrat-de-fourniture-de-donnees-touristiques-2024.pdf> (SIT) consultables sur ce lien, certifie les accepter et autorise Vexin Normand Tourisme, Eurêka Attractivité, Normandie Tourisme et l'ensemble de leurs partenaires à utiliser les données que j'ai fournies pour 2024 dans le cadre de cette adhésion pour la promotion de mon activité.
- J'accepte, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de la promotion de mon activité touristique comme mentionnée dans les Conditions Générales d'Utilisation de la base de données touristique régionale.
- Je donne délégation à Vexin Normand Tourisme pour compléter et/ou mettre à jour mes données en 2024 dans la base de données touristique régionale, départementale et locale normande (SIT « Tourinsoft »).
- Dans le cadre de la promotion de mon activité, j'accepte que Vexin Normand Tourisme republie et/ou partage les contenus et photos que je publie sur les comptes réseaux sociaux professionnels de promotion de mon activité.

Je règle la cotisation 2024 d'un montant de : \_\_\_\_\_ € TTC  
(en lettres \_\_\_\_\_)

Mode de règlement  Chèque  Espèces (sur place uniquement)  Virement bancaire  Mandat administratif

Nom / prénom du signataire :

Date :

Signature de l'adhérent précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



## ADHÉSION 2024 - MODE D'EMPLOI

Merci de nous transmettre au plus tard le 31/01/2024 :

1. Votre **bulletin d'adhésion (pages 1 - 2)** + votre règlement + les justificatifs listés ci-dessous pour une 1ère adhésion et/ou en cas d'obtention ou renouvellement d'un classement ou label,
2. Vos **informations à publier** sur nos supports de communication :
  - a. **Adhérents situés en Normandie** : mettez à jour votre référencement en ligne sur <https://normandie.espacepro.tourinsoft.com> à l'aide de vos identifiants de connexion (si vous les avez perdus ou que votre activité est nouvelle, demandez-les à votre office de tourisme de référence).
  - b. **Adhérents situés hors Normandie** : retournez-nous le document de référencement joint à ce bulletin dûment complété des informations à publier.
3. **Photos d'illustration à publier** sur nos supports de communication : adressez-nous vos photos libres de droit par courriel ([info.tourisme@ccvexin-normand.fr](mailto:info.tourisme@ccvexin-normand.fr)), en nommant chaque fichier avec mention du photographe à créditer
  - a. 1 photo en .jpeg format paysage en haute définition pour publication dans notre guide touristique.
  - b. 2 à 8 photos en .jpeg format paysage.
4. Nous vous adresserons ensuite le **contrat de cession photos** par courriel, à nous retourner signé (aucune photo ne sera publiée sans contrat de cession signé de votre part).

### Pièces justificatives OBLIGATOIRES à joindre lors d'une première adhésion

- Restaurant : KBIS - Certification HACCP (Obligatoire depuis le 01/10/2012)
- Hôtels et résidences de tourisme : KBIS + Classement Atout France (si établissement classé)
- Meublés et Chambres d'hôtes : Déclaration en mairie – extrait d'immatriculation au RCS ou n° de Siret + éventuelle copie de label, certification Chambres d'Hôtes Référence ou /et de classement Atout France
- Transport de personnes (Taxi, VTC...) : Capacité de transport - assurance professionnelle - copie de la licence Atout France
- Agences réceptives et organisateurs d'évènements, de séjours ou excursions : KBIS + copie de licence Atout France
- Autres et activités de loisirs : KBIS ou justificatif équivalent, licence enseignement sportif assurance professionnelle (activités de loisirs), licence de spectacle
  - Associations : N° de Siret
- Tous les adhérents : Copie des attestations de vos labels et classements (Qualité Tourisme, Tourisme et Handicap, Clef Verte, Gault et Millau, Michelin...).

*Sans justificatif, l'Office de Tourisme n'est pas tenu de communiquer sur les référencements, classements ou labels.*

## IMPORTANT ! NOUVEAU EN 2024 ADHÉRENTS SITUÉS EN NORMANDIE

**Le référencement de votre offre s'effectue désormais uniquement par questionnaire web en vous connectant à la base de données touristique régionale (Tourinsoft).**

**Ce sont les informations que vous saisissez et validez sur ce questionnaire que nous publions sur nos supports de communication.**

Ce référencement est indispensable pour la promotion de votre offre sur nos supports de communication, ainsi que sa republication sur des sites web tels que celui de Normandie Tourisme, qui représente des millions de vue potentielles sur Internet.

**Adhérents du territoire du Vexin Normand** : vos codes d'accès et le questionnaire web vous ont été envoyés par email le 17/01/24. Contactez Céline AFFAGARD au 02 32 27 60 63 si vous les avez perdus.

**Adhérents normands hors territoire** : adressez-vous à votre office de tourisme de référence pour votre référencement 2024 sur la base de données touristique régionale.

Si votre activité est située dans l'Eure, ce référencement vous donne également accès, si vous le souhaitez, à la **commercialisation en ligne gratuite et sans commission** de vos prestations **sur la place de marché d'Eurêka Attractivité** et prochainement sur notre site Internet.

Si vous êtes un hébergeur présent sur Booking, Airbnb, cette place de marché est compatible avec la gestion de calendriers ICAL.

### *Comment faire ?*

1/ Connectez-vous à <https://normandie.espacepro.tourinsoft.com/> à l'aide de vos Login (email) et mot de passe.

2/ Mettez à jour vos informations (à minima : descriptif commercial, coordonnées, jours & horaires d'ouverture, tarifs 2024).

3/ Validez les CGU afin d'autoriser leur diffusion sur nos supports de communication.

4/ Vexin Normand Tourisme vérifie et valide les informations et photos publiées.

### **CONSULTEZ LES C.G.U. DE LA BASE DE DONNÉES TOURISTIQUE RÉGIONALE**

### *Vous rencontrez des difficultés ? Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ?*

Prenez rendez-vous avec Céline AFFAGARD au 02 32 27 60 63, elle est à votre service pour vous assister dans cette démarche.

## **ADHÉRENTS SITUÉS HORS NORMANDIE**

### *Le document de référencement*

Prenez soin de bien le renseigner, avec un descriptif concis (600/800 caractères maximum) valorisant vos atouts et vos prestations, sans omettre de renseigner vos périodes / jours d'ouverture, vos tarifs.

## **TOUS ADHÉRENTS**

### **LES VISUELS D'ILLUSTRATION PUBLIÉS SUR NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Ils doivent impérativement répondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos en format paysage uniquement .jpeg. de qualité, lumineuses, si possible en haute définition (privilégiez les originaux et à défaut : taille 800 x 600 pixels minimum)

Vous vous engagez à en être le propriétaire et/ou à disposer de la cession du photographe auteur du cliché portant sur les droits d'auteur, droit à l'image et les différents droits d'usage de la photographie concernée, à signer le contrat de cession qui vous sera adressé à réception de vos photos.

Les photos fournies par vos soins doivent pouvoir être publiées sur tous les supports de communication, sur Internet, les réseaux sociaux, dans les dossiers de presse, l'open-data national, outils Internet de séjour de Vexin Normand Tourisme et de ses partenaires institutionnels.

**Aucune photo fournie à Vexin Normand Tourisme et ses partenaires (Eurêka Attractivité, le Comité Régional de Tourisme de Normandie) dans le cadre de la promotion touristique de votre activité ne sera publiée sans obtention de ce contrat de cession signé par vos soins.**

Vous pouvez nous transmettre les photographies que vous souhaitez faire intégrer à l'adresse mail suivante : [info.tourisme@ccvexin-normand.fr](mailto:info.tourisme@ccvexin-normand.fr)

## Votre adhésion à Vexin Normand Tourisme nous engage mutuellement à œuvrer ensemble au développement touristique de notre territoire.

### NOS ENGAGEMENTS

La diffusion de votre documentation dans l'espace information de notre Office de Tourisme situé 1 passage du Monarque à Gisors et sa promotion auprès de nos visiteurs.

- La publication de votre offre avec un court descriptif (sauf hébergements et restaurants) et une photo dans notre guide touristique édition 2024 (sous réserve de la réception des informations complètes à publier par l'Office de Tourisme avant le 31 janvier 2024).
- Le référencement de votre offre sur notre site Internet avec un texte de présentation sur notre site web + 2 à 10 photos d'illustration libres de droit + les liens vers votre site Internet, vos comptes réseaux sociaux.
  - La mise à jour de vos informations (tarifs / heures d'ouverture) sur demande durant l'année.
  - L'annonce des événements que vous organisez et dont vous nous informez dans la rubrique « Agenda » de notre site web avec le visuel format affiche.
- La possibilité, sur étude en fonction de vos produits, de les intégrer dans notre espace boutique.
- Le conseil, sur demande, dans le développement de votre activité, de sa commercialisation et sa promotion.
- ***Prestataires situés sur le territoire communautaire du Vexin Normand :***
  - Le référencement de vos événements se déroulant sur notre territoire dans le Système d'Information Touristique Normand (SIT), avec republication sur notre site Internet, ceux d'Eurêka Attractivité et de Normandie Tourisme.
  - En fonction des actualités et/ou photos que vous nous communiquez et des thématiques de communication éditoriale de l'Office de Tourisme, la promotion de vos offres sur les comptes réseaux sociaux de @VexinNormandTourisme.
  - Un accompagnement pour le référencement de vos informations sur le SIT et leur mise à jour durant l'année.
  - Des conseils et un accompagnement dans vos démarches de classement et labellisation telles que Qualité Tourisme, Accueil Vélo, CléVacances, Chambres d'Hôtes Référence, Gîtes de France, Tourisme et Handicap...
  - Un accompagnement dans la commercialisation en ligne de vos prestations sur la place de marché d'Eurêka Attractivité (gratuite et sans commission). En adhérant à l'Office de Tourisme, vous vous engagez à :
- Exercer votre activité avec des prestations respectant le cadre légal de l'activité déclarée.
- Mettre à jour vos informations sur la base de données touristique régionale (SIT) si vous êtes prestataire touristique en Normandie.
- Nous informer préalablement de toute modification de votre activité pouvant entraîner la diffusion d'une information erronée auprès des visiteurs : événement, fermeture exceptionnelle ou définitive, changement d'horaires, changement de propriétaire, etc.
- Nous déposer votre documentation touristique (flyers, dépliants, affiches d'évènement en A4 maximum). Tout autre format non adapté à notre espace documentation pourra être refusé.
- Accueillir le personnel de Vexin Normand Tourisme pour une visite découverte de votre établissement et, le cas échéant, la prise de photos destinées à la promotion de votre activité.
- Nous fournir au minimum deux photos HD libres de droit illustrant votre prestation.

- Nous autoriser à partager les contenus et photos que vous publiez sur votre site web, vos comptes réseaux sociaux.
- Contribuer à notre politique qualité (accueil chaleureux et courtois de vos clients, traitement et suivi des avis / réclamations).
- Répondre de manière courtoise à toute réclamation qu'elle soit justifiée ou non et ce dans les meilleurs délais et mettre en place des actions correctives contribuant à l'amélioration de vos services si nécessaire.
- Répondre à nos enquêtes de fréquentation touristique.
- Faire connaître vos attentes et jouer un rôle actif via les commissions et/ou groupes de travail mis en place.
- Participer aux actions de promotion ou de communication, ainsi qu'aux réunions d'information auxquelles l'Office de Tourisme vous invite.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser une adhésion si cette dernière ne correspond pas aux critères éthiques et/ou intérêts touristiques de la destination, en cas de manquement relatif :

- À sa politique qualité (prestations faisant l'objet de réclamations récurrentes de la part de nos visiteurs, risques constatés en termes d'hygiène, de sécurité, de qualité d'accueil),
- Aux justificatifs demandés pour l'adhésion.

L'Office de Tourisme peut mettre un terme ou suspendre l'adhésion :

- En cas de réclamations graves et remarques récurrentes (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services annoncés défectueux, non conformes ou absents) et sans action d'amélioration constatée ou efficace de votre part.
- En cas de non-respect récurrent d'une des clauses du dit contrat d'adhésion.

***Toutes les données transmises sur ce dossier d'adhésion (formulaire papier ou par Internet) sont partagées au niveau local, départemental et régional et diffusées dans les documentations et sites Internet des organismes tels que : Eurêka Attractivité, Normandie Tourisme et d'autres supports de promotion de la destination notamment l'open data « Data tourisme ».***

**Votre signature est obligatoire car elle donne aux organismes cités un droit d'usage des informations communiquées et nous permet ainsi d'apporter une visibilité régionale à votre activité.**